

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°14/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 39
Membres votants : 43

L'an Deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le mercredi 21 janvier, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE A.,
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CAPRON, MINET, LICOUR,
Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, LEULIER, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, DELVILLE, BOULLET, LEBLANC D., LEBLANC J-M. .

Pouvoirs :

Mr TIRMARCHE donne pouvoir à Mr DELASSUS,
Mr DELVILLE donne pouvoir à Mme ROUSSEL,
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,
Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

**OBJET : SUBVENTION 2025 DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES
INITIATIVES CULTURELLES (DAIC)- CH'LEZ'ARTS FESTIVAL**

La séance étant ouverte,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la compétence Culture exercée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la délibération n°144/2017 du 02 mai 2017 actant la politique de développement culturel et les demandes de subventions afférentes au DAIC,

Vu la délibération en date du 11 Avril 2024 validant la mise à jour du dispositif DAIC,

Vu la délibération n°69/2025 en date du 10 Avril 2025 validant les accords de subvention au titre du DAIC 2025,

Vu l'avis de la commission culture en date du 8 Janvier 2026,

Le Vice-Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Nièvre et Somme met en œuvre un vaste projet culturel innovant, qui contribue à la mutation de son territoire et favorise l'expression de ses populations par le biais de l'art et de la culture, dont les axes de développement sont la lecture publique, le spectacle vivant, la musique, les patrimoines culturels et historiques, et les archives.

En plus de ce projet structurant, de nombreuses initiatives complètent l'action intercommunale et participent à la vie culturelle et à l'attractivité du territoire (expositions, valorisations de patrimoines, événementiel...).

Dans ce cadre, une demande de subvention a été reçue en 2026, celle du Festival artistique et culturel Ch'lez'arts festival 2025 à Ailly sur Somme et qui a reçu un accord de principe de la commission culture pour l'attribution d'une subvention.

Pour autant, dans la mesure où le bilan financier du projet validé a été reçu et/ou analysé au-delà de la date de clôture de l'exercice comptable 2025, la subvention n'a pas pu être versée en 2025.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de délibérer sur le montant attribué, de façon à pouvoir verser la subvention en 2026, étant précisé que le budget 2025 alloué à ces subventions DAIC et non utilisé a été reporté au budget primitif 2026.

Le bilan ayant été reçu pour cette association :

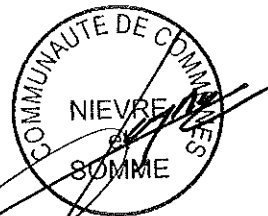
- **CH'LEZ'ARTS FESTIVAL**
 - Nom du projet : *Festival artistique et culturel Ch'lez'arts festival 2025* (Art de la photographie, peinture, littérature avec la présence de 2 auteurs, lecture et poésie, tremplin musical « jeunes talents », 5 concerts sur la grande scène)
 - Samedi 31 mai 2025 de 14h à 1h
 - Budget prévisionnel : 10 800,00 €
 - Dépenses réalisées : 14 473,00 €
 - Demande de la structure : 2 160,00 € (20 %)
 - **Proposition de versement : 2 160,00 € (14,92 %)**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ACCORDE au titre du Dispositif d'Accompagnement des Initiatives Culturelles 2025 la subvention mentionnée ci-dessus,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 février 2026 et de sa publication le 6 février 2026.

